



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 232-3-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 232-3-2019 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 232 concernant la sécurité incendie, tel qu'amendé ».

Ledit règlement a pour objet de modifier les dispositions concernant les alarmes non-fondées.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^{ième}** jour du mois de **février** de l'an **2019**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière